

ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 29/07/2010

Votre annonce n°10-165657 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.
Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.
Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.
Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP.
Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

Département de publication : **974**
Annonce No **10-165657**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Eliard Laude - B.P. 49, à l'attention de M. le président, RE-97822 Le Port. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : courrier@tco.re. Fax 02 62 32 22 22.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.tco.re>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Elard Laude - B.P. 49, Contact : direction des Investissements et du Patrimoine, RE-97822 Le Port Cedex. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : courrier@tco.re. Fax 02 62 32 22 22. URL : <http://www.tco.re>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Elard Laude - B.P. 49, Contact : service des Marchés, RE-97822 Le Port Cedex. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : marche@tco.re. Fax 02 62 32 22 22. URL : <http://www.tco.re>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Elard Laude - B.P. 49, Contact : service des Marchés, RE-97822 Le Port Cedex. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : marche@tco.re. Fax 02 62 32 22 22. URL : <http://www.tco.re>.

I.2) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Autre.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

marché de maîtrise d'OEuvre relatif à la réalisation du camping intercommunal de l'ermitage les bains.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°12.

Lieu principal de prestation : ermitage les bains, commune de saint-paul.

Code NUTS **FR94**.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

mission de maîtrise d'oeuvre (article 74 du Cmp) passée en Appel d'offres Ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché concerne une mission de maîtrise d'oeuvre et comporte :

tranche ferme :

-Dossiers réglementaires et notice d'impact

-Etudes préliminaires

-Mission Loi MOP :

- avant-Projet y/c Dossier Permis d'aménager

- pro

- act (dce et assistance à l'élaboration des marchés de travaux)

- visa

- det

- aor

tranche conditionnelle : Etudes d'impact (selon les conditions du CCAP, article 1)

Montant estimé des travaux (Ht) 3 690 000 euros hors taxes

Il est précisé que le nombre d'emplacements " tente(s) " est d'environ une centaine (doit -être inférieur à 200 emplacements). Par ailleurs, la superficie totale du camping est d'environ 3 ha.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71000000, 71240000, 71335000, 71420000, 71520000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

le marché a pour objet de confier au maître d'oeuvre une mission témoin, avec engagement :

- engagement n°1 : au respect du coût prévisionnel définitif des travaux ;
- engagement n°2 : au respect du coût résultant des contrats de travaux

mission de base

domaine : maitrise d'OEuvre infrastructure et batiment

tranche ferme :

Eléments constitutifs des missions :

- ▶ Dossiers règlementaires et notices d'impact
- ▶ Etudes préliminaires
- ▶ Missions loi MOP
- Les études d'avant-projet (Avp) et Dossier d'autorisation de construire (pa/pc).
- Les études de projet (pro)
- l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (Act)
- Les examens sur les études d'exécution visa
- La direction de l'exécution des contrats de Travaux (det)
- l'assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (aor).

tranche conditionnelle

Eléments constitutifs des missions :

- ▶ Etude d'impact (selon les conditions du CCAP, article 1).

Valeur estimée hors TVA : 3 690 000 euros.

II.2.2) Options :

Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- modalités de financement de l'opération : Fond propre du TCO
- avance : sera fait application des articles 87 à 90 du Code des Marchés Publics.
- règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- délai global de paiement : 30 jours à compter de la réception des factures
- modalités de paiement : Le règlement par mandat administratif et sur présentation d'une facture en 3 exemplaires. Les conditions de paiement sont précisées dans l'échéancier de l'article 8.1.1. Du CCAP
- intérêts moratoires : taux BCE augmenté de 7 points.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Des candidats individuels ou des groupements conjoints ou solidaires sont acceptés.

En cas de groupement, une fois le marché attribué, le maître d'ouvrage imposera un groupement solidaire, comme le prévoit l'article 51.vii du code des marchés publics

En cas de groupement, le maître d'ouvrage imposera un groupement solidaire
Le groupement de maîtrise d'oeuvre associera les compétences suivantes :
Infrastructure/V.R.D., Architecte, Bâtiment, Environnement (dossier réglementaire et notice et études d'impact), Hydraulique, Paysage.
Le bureau d'études compétent en ingénierie Infrastructure/Vrd sera le mandataire.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces demandées dans la rubrique " condition de participation ". La sous-traitance est autorisée. Les sous-traitants éventuels devront se conformer aux mêmes formalités.

Les offres mentionneront expressément qui est le mandataire du groupement. Un même mandataire ne peut représenter plus d'un groupement.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une lettre de candidature (formulaire DC 4) et habilitation du mandataire par ses cotraitants
- une déclaration sur l'honneur en application des articles 43 et 44 du CMP dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier :
 - ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir
 - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
 - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
 - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du code du travail ;
 - ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;
 - ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

Pour la suite voir bloc autres informations.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours des trois derniers exercices.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : certificat de qualification professionnelle ou des références équivalentes.
La preuve de la capacité professionnelle du candidat peut être apportée par tout moyen, (Attestations de maîtrise d'ouvrage précisant le montant, la nature des prestations réalisées identiques ou similaires à l'objet de ce marché ; certification ; etc.)

- capacité technique :

- une liste des principales missions réalisées au Cours des 3 dernières années, indiquant notamment l'intitulé de l'opération, son montant, le contenu de la mission exercée, l'importance du projet, la date et le maître de l'ouvrage public ou privé
- preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Oui.

- loi MOP ; pour l'architecte : inscription à l'ordre des architectes
- Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (loi Mop), au décret d'application n°93-1270 du 29 novembre 1993 portant application du 1 de l'article 18 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Oui.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. 1 - valeur technique. Pondération : 55.
2. 2 - prix des prestations. Pondération : 35.
3. 3 - délais d'exécution. Pondération : 10.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

10-74-AOO-DIP.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 9 septembre 2010 - 10:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

9 septembre 2010 - 10:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

:
français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : oui.
séance non publique.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

En complément du bloc conditions de participation art lii.2.1

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales à la date du 31 décembre 2009 ;

Durée du marché ou délai d'exécution :

Le marché débute à compter de sa notification et s'achève à l'issu de la période de garantie de parfait achèvement
Les délais d'exécutions courent à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la mission des éléments de missions sont indiqués dans l'acte d'engagement

Art li.1.6 Classification CPV suite
71313400-9 Etude d'impact sur l'environnement pour la construction.

Iv.2 Critères d'attribution (suite)

1 - valeur technique (N1), notée sur 20 et affectée d'un coefficient de pondération de 55%

- qualité de l'équipe en charge des études et du suivi des travaux (notée sur 10 points) :

- noms et curriculum vitae du chef de projet et des personnes composant l'équipe, et le rôle de chacune d'elle, distinguant notamment les parties études et réalisation (noté sur 5 points)

- collaboration au sein de l'équipe (noté sur 5 points)

- qualité de la démarche opératoire proposée pour l'exécution des missions (notée sur 10 points)

- organisation des interfaces pour chaque élément de mission, notamment les

modes d'intervention et l'organisation des relations avec le maître d'ouvrage et les partenaires sur le projet (noté sur 5 points).

- méthodologie que l'équipe s'engage à employer pour mener à bien les études préliminaires et les études de conception dans les délais et la réalisation de la notice d'impact et ou l'étude d'impact (noté sur 5 points)

2- prix des prestations(n2), notée sur 20 et affectée d'un coefficient de pondération de 35%

3- délais d'exécution des missions (N3), notée sur 20 et affectée d'un coefficient de pondération de 10%

Ainsi, l'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre présentant la note globale (N) la plus élevée, calculée de la manière suivante :

$$n = N1 \times 55\% + N2 \times 35\% + N3 \times 10\%$$

Autres informations :

1) Nomenclature TCO : 71.01

2) Unité fonctionnelle : arrêté n° 2009-29

3) Date prévisionnelle de début des prestations: Octobre 2010.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 29 juillet 2010.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion, RE-97400 Saint-Denis. Tél. 02 62 92 43 60. Fax 02 62 92 49 62.

VI.4.2) **Introduction des recours :**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

29 juillet 2010.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 10-165657

Libellé de la facture : Territoire de la Côte Ouest 01 Rue Eliard Laude B.P.49, F-97822 Le Port Cedex.

Classification des produits :

- Services fournis principalement aux entreprises